

Affiché en exécution de l'article L121- 17 du Code des Communes

En exercice : 10

Présents : 6

Votants : 6

L'an deux mil vingt-deux,

Le 5 décembre à 18h30,

Le Conseil Municipal de la commune de Villefrancoeur dûment convoqué par monsieur

le Maire

Pierre MONTARU, s'est réuni en session ordinaire, Salle des délibérations à la Mairie.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28/11/2022.

PRESENTS : MONTARU Pierre, ELBORY Dominique, RABIER Chantale, OURY François, L'HUMEAU Fabrice, AUBINEAU Rodolphe.

ABSENTS EXCUSÉS : GUILLON Valérie, BLAIN Laurence, SAY Annie, LECUIR Olivier.

SECRÉTAIRE : Chantale RABIER.

Villefrancoeur, 05/12/2022.

Le Conseil Municipal ainsi réuni peut valablement délibérer. Monsieur le Maire ouvre la séance et présente les ordres du jour les uns après les autres.

1. Approbation du Conseil Municipal du 12/09/2022. Aucune remarque.
2. Délibération de création d'un service public Défense Extérieure Contre Incendie.
3. Délibération pour la signature de la Convention d'utilisation du logiciel DECI.
4. Arrêté du maire pouvoir de police pour la DECI (défense extérieure contre incendie).
5. Délibération contrat prestation d'entretien et de contrôle des bouches incendie fait par SUEZ.
6. Délibération convention eaux pluviales urbaines (EPU) : avenant de prolongation 2022-2023 compétence Agglopolys.
7. Délibération convention des Autorisations d'urbanisme (ADS) : avenant sur service rendu dégradé par manque d'instructeur et remise sur coût d'instruction unitaire des dossiers compétence Agglopolys.
8. Délibération avenant à la convention de mise à disposition de services ou partie de services techniques municipaux pour l'exercice de compétences d'Agglopolys pour l'entretien des voiries communautaires.
9. Délibération pour le passage anticipé au plan comptable M57 abrégé en remplacement du plan M14 en comptabilité au 1^{er} janvier 2023.
10. Le rapport 2021 du SIDELC et du SMAEP est transmis aux élus qui en prennent acte.
11. Informations diverses
 - Réflexion sur les anciens livres de la bibliothèque.
 - Pour information, la cérémonie des vœux aura lieu le samedi 14 janvier à partir de 11h, suivie de l'inauguration des derniers travaux réalisés.
 - Passage d'un commerce ambulant le vendredi matin sur Budan, Villebouzon, le Breuil et le parking de l'église.

Plus de question, la séance est levée à 20h30.